Département de l'Ain Arrondissement de Belley

DÉLIBERATION

Canton de Plateau d'Hauteville

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tenay

Nombre de Conseillers		L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.		
En exercice	15	THE CONTRACT OF ALLADY C		
Présents	14	Etaient présents: M et Mmes G. ALLAIN, C.		
Votants	15	SAVOI, N. BOUTEAUD, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU; C.PARDO S.AMOURIQ		
Absents	1	Date de convocation : 22/03/2023 Secrétaire de séance : Carlos PARDO		
Pouvoirs	1	S.AMOURIQ donne procuration à Carlos PARDO		

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2022 BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

Délibération N°23/2023

__ * __

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'Exercice 2022 du Budget Eau et Assainissement qui se présentent ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	46 580.83 €
SECTION EXPLOITATION	EXCEDENT	29 012.38 €

compte tenu de l'état des restes à réaliser arrêté ainsi

DEPENSES	122 700.00 €
RECETTES	00.00€

Considérant que le résultat de l'exercice 2022 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) doit être affecté par l'assemblée délibérante,

- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la reprise des résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Affectation de l'Excédent d'exploitation 2022 : en section	
d'Investissement 2023 (c/1068)	29 012.38 €
Reprise de l'Excédent d'Investissement 2022 : en section	
d'Investissement 2023 (c/001)	46 580.83 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification

Le .. 04.1.2023

րLe Maire,

C.PARD Adjoint ou Maire Le Maire, Gaël ALLAIN

C. S. Alloi Adjant an Have

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AFFECTATION DE RESULTAT EXERCICE 2022 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Date de transmission de l'acte :

04/04/2023

Date de réception de l'accusé de

04/04/2023

réception :

Numéro de l'acte :

23-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

001-210104162-20230330-23-2023-DE

Date de décision :

30/03/2023

Acte transmis par :

Gaël ALLAIN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires